



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Convocations envoyées le : 23 mars 2022
Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-HUIT MARS A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint Martin Le Beau légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à Saint Martin Le Beau, sous la présidence de Monsieur SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, DEMAISON, GIRAUD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, LELANDAIS, GAGNARD, BOISAUBERT, GAGNER, UHART.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle PEGARD	à Mme Danielle BROCHARD
Mme Angélique DELAHAYE	à M. Jean-Michel UHART

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, Monsieur Claude BUNET

Président de séance : M. Alain SCHNEL ayant quitté la salle, Madame Danielle BROCHARD préside la séance pour cette délibération.

Secrétaire de séance : Mme Aurore GAGNARD

DELIBERATION 2022-016 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Les opérations de l'exercice 2021, retracées dans le compte administratif du budget principal, se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES					RECETTES		
		Voté 2021	CA 2021			Voté 2021	CA 2021
014	Atténuation de produits	2 000,00	218,00	013	Atténuations de charges	20 000,00	26 084,02
011	Charges à caractère général	898 000,00	781 367,57	70	Produits des services	184 000,00	217 280,25
012	Charges de personnel	1 150 000,00	1 116 091,37	73	Impôts et taxes	1 444 760,00	1 426 312,16
65	Autres charges	143 000,00	138 611,83	74	Dotations, subventions et participations	659 941,00	674 207,89
66	Charges financières	24 960,00	11 061,63	75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	24 972,46
67	Charges exceptionnelles	29 500,00	26 112,27	76	Produits financiers	5,00	5,25
68	Dotations aux provisions	2 000,00	1 816,84	77	Produits exceptionnels	1 000,00	55 742,93
042	Dotations aux amortissements	13 500,00	10 920,60				
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-				
023	Virement à la section d'investissement	1 436 824,10	-	002	Résultats reportés	1 390 078,10	1 390 078,10
TOTAUX		3 709 784,10	2 086 200,11	TOTAUX		3 709 784,10	3 814 683,06

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_016-DE

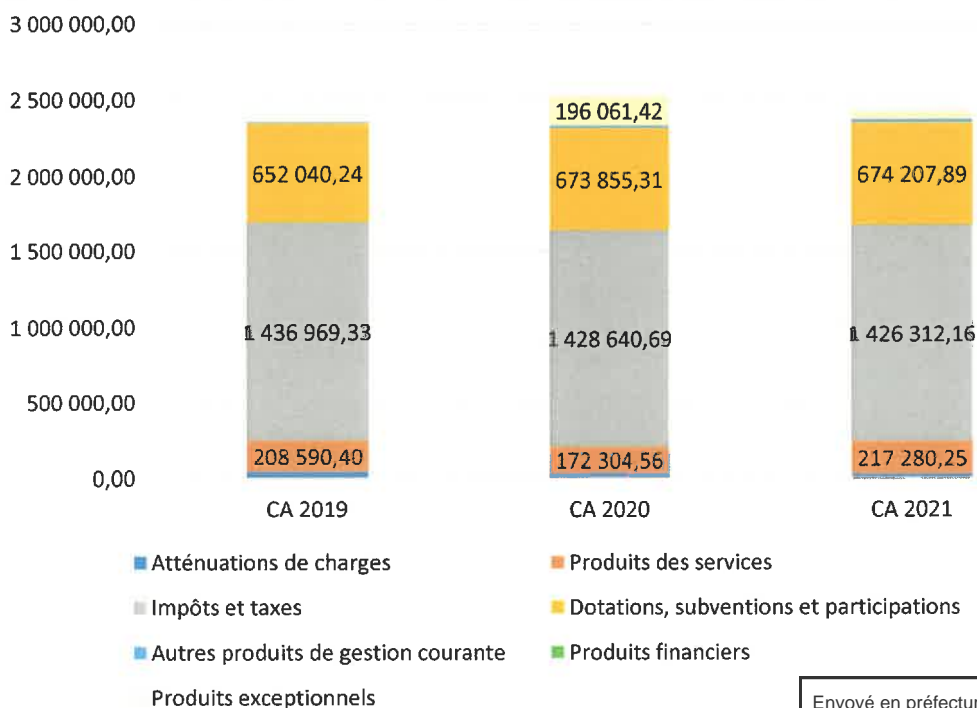
Conseil municipal du 28 mars 2022 – délibération n°2022-016

INVESTISSEMENT							
	DEPENSES	Voté 2021	CA 2021		RECETTES	Voté 2021	CA 2021
001	solde d'investissement reporté	140 086,04	140 086,04	10	FCTVA + Taxe aménagement	95 000,00	59 580,41
N°	sous-total opérations	1 251 706,89	717 416,69	16	Emprunt	0,00	0,00
011	VOIRIE	245 088,26	168 423,34				
102	BATIMENTS SCOLAIRES	80 420,40	34 222,39				
103	MATERIELS MOBILIERS	26 000,00	13 336,47	13	Subventions	196 500,00	87 681,10
105	EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 423,62	6 023,62				
106	MAIRIE	202 350,67	119 356,93				
1016	ECLAIRAGE PUBLIC	100 519,76	71 426,70	024	Cessions	44 600,00	
1017	SALLES COMMUNALES	167 739,90	12 505,00				
1018	ESPACES VERTS	52 500,00	24 237,23				
1019	CIMETIERE	1 200,00	0,00				
1020	ENFANCE JEUNESSE	68 148,16	68 048,28				
1021	CHEMINS COMMUNAUX	800,00	0,00				
1022	COMMERCES ET SERVICES	1 716,12	1 716,12	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	572 168,54	572 168,54
1024	EGLISE	43 800,00	3 355,05				
1025	ACQUISITIONS FONCIERES	200 000,00	193 121,56				
1027	POLE ASSOCIATIF	50 000,00	1 644,00				
	sous-total hors opérations	126 110,00	125 714,39	040	Amortissements	13 500,00	10 920,60
1641	Remboursement d'emprunt	124 610,00	124 214,39	021	Virement de la section de fonctionnement	1 436 824,10	
204	Subventions versées	1 500,00	1 500,00				
	TOTAUX	1 517 902,93	983 217,12		TOTAUX	2 358 592,64	730 350,65

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

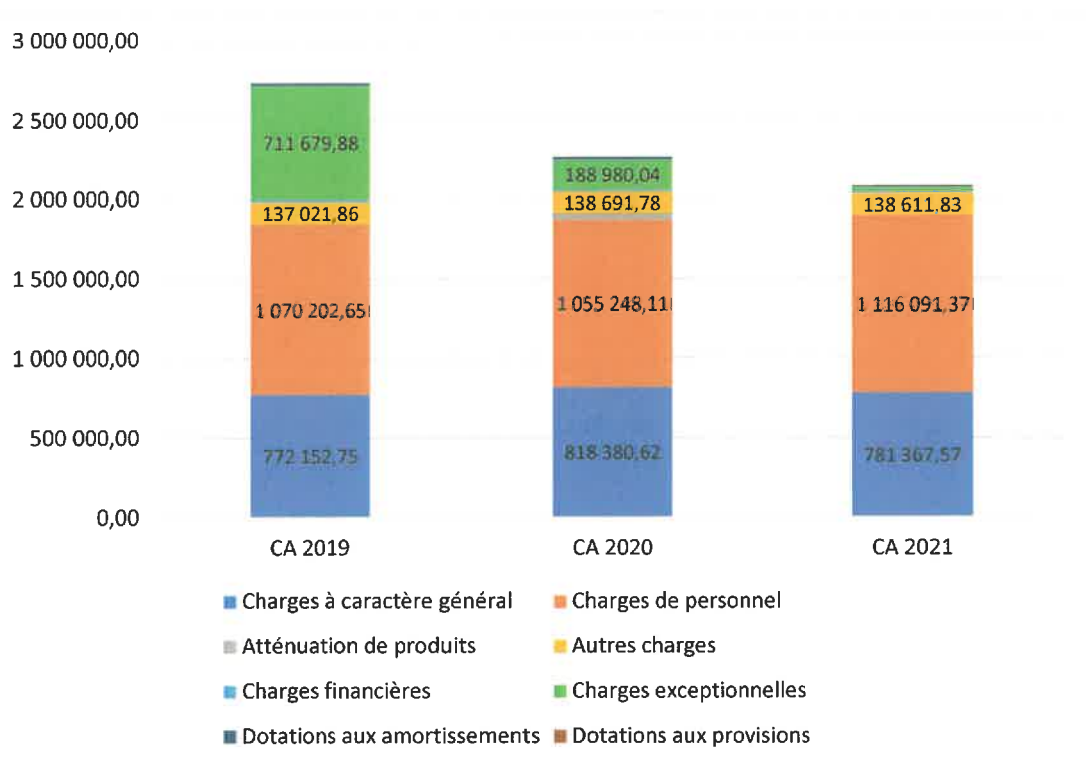
1- Evolution des recettes de la section

Les recettes totales de la section s'établissent en 2021 à 2.424.604,96 € (hors résultats 2020 reportés).



2- Evolution des dépenses de la section

Les dépenses totales de la section s'établissent à 2.086.200,11 €, dont 10.920,60 € de dépenses d'ordre (dotations aux amortissements).



Conformément à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, la répartition des dépenses liées aux indemnités des élus est précisée :


	Montant total pour 2021
6531 – indemnités	69 585,36 €
6533 – cotisations de retraites	3 898,17 €
6534 – cotisations de sécurité sociale – part patronale	6 999,23 €
65372 - cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	88,31 €

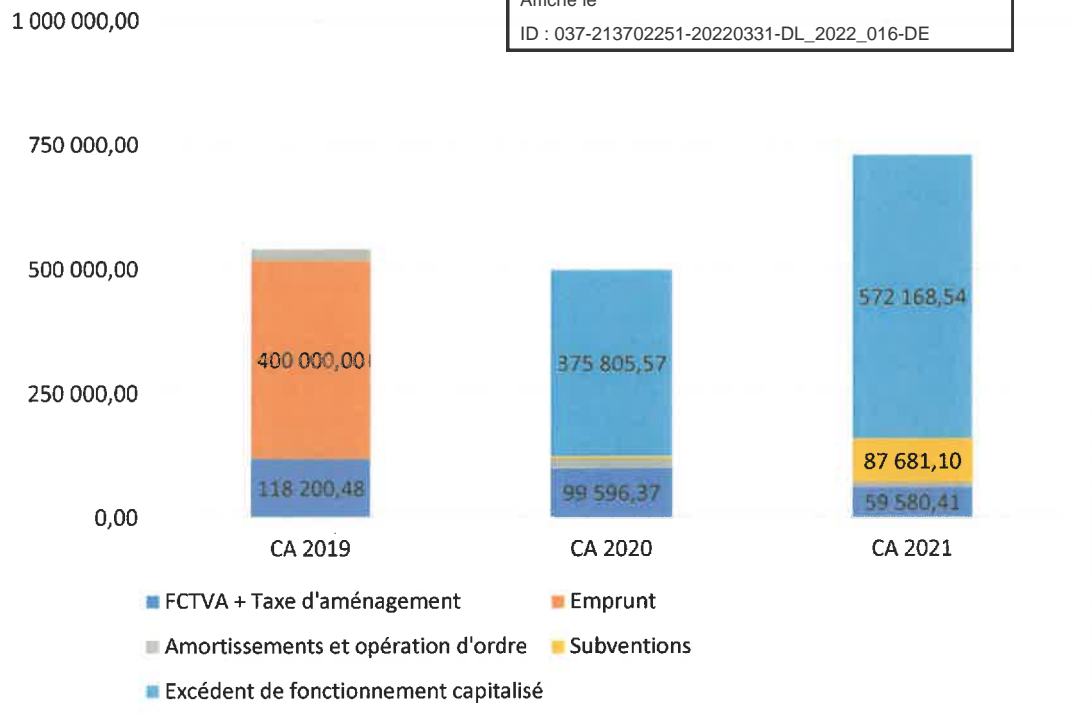
Ces dépenses correspondent aux indemnités du maire et des 5 adjoints au maire.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Evolution des recettes de la section

Les recettes d'investissement s'établissent en 2021 à un total de 730.350,65 € (hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2022, pour un montant de 90.366,60 €).

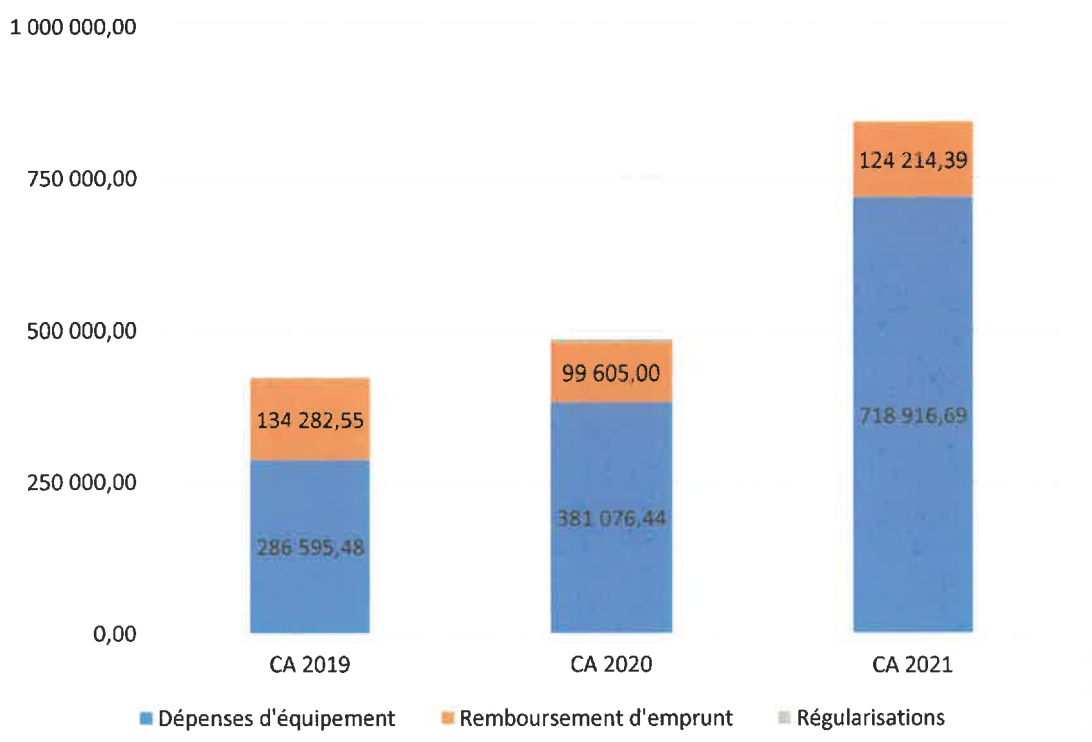
Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_016-DE



Il convient de noter que l'Etat n'a pas versé le FCTVA attendu en 2021 au titre des opérations 2020. Cette somme sera perçue en 2022.

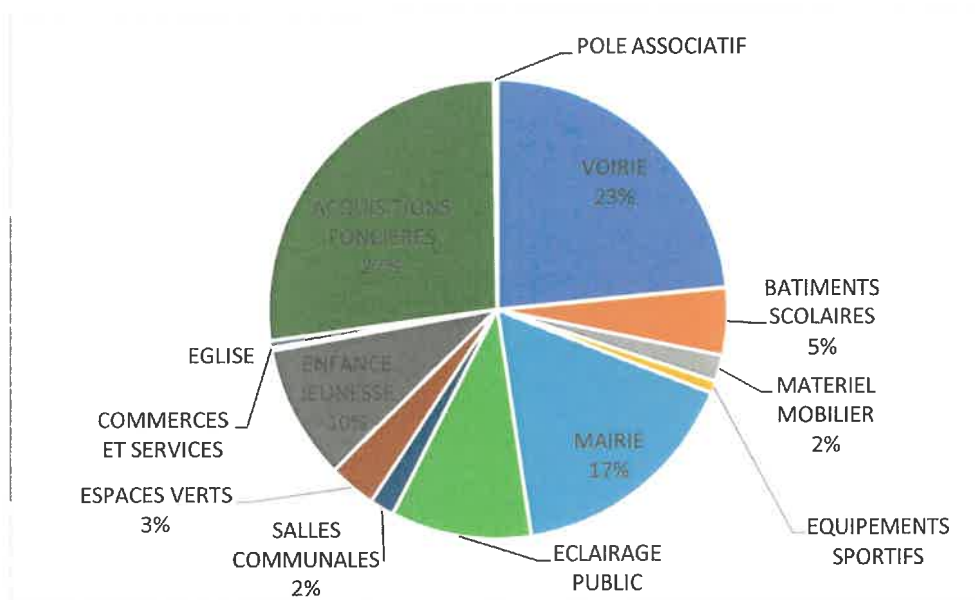
2- Evolution des dépenses de la section

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2021 à 843.131,08 € (hors résultats 2020 reportés et hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2022 pour un montant de 219.153,08 €).



Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 se répartissent de la façon suivante, au sein des opérations votées :

- Acquisitions foncières = achat de l'ex cabinet médical pour accueillir la future médiathèque
- Voirie = aménagements du pôle médical, achat de radars pédagogiques et panneaux de voirie
- Mairie = travaux du poste de police, de l'agence postale, et de 2 bureaux ; achat de mobilier
- Eclairage public = éclairage public du pôle médical, et décorations de Noël
- Enfance jeunesse = City stade et agrès
- Bâtiments scolaires = hall de l'école maternelle et jeu de cours, bibliothèque de l'école élémentaire, mobilier et équipements divers
- Espaces verts = début des aménagements du Clos Yvonnet, pots place de la mairie
- Salles communales = début des travaux de la Maison des solidarités



C – RESULTAT D'EXECUTION 2021

Au global, on constate donc un résultat excédentaire de 225.624,42 € pour l'ensemble des opérations 2021, toutes sections confondues.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2020, ainsi que l'intégration des résultats 2020 du budget transport, on constate au 31 décembre 2021 un résultat de clôture excédentaire de 1.475.616,48 € (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement, soit un résultat de clôture excédentaire de 1.346.830 € en intégrant les restes à réaliser.

Après affectation des résultats, cet excédent sera intégré au budget 2022 dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BRAULT, adjoint au maire,

Monsieur SCHNEL, maire, ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame BROCHARD, adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur SCHNEL, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (20 voix pour),

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux présentés dans ce document.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du budget communal tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération pour l'exercice 2021.

Saint-Martin-le-Beau, le 30/03/2022
Pour extrait certifié conforme



Madame Danielle BROCHARD,
Adjointe au Maire

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 037-213702251-20220331-DL_2022_016-DE